

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 OCTOBRE 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

25/088/AGE

DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Renouvellement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des réfugiés et primo-arrivants (CTAI) 2025 - Attribution de subventions au CCAS et à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration 2025.

2025-219-DGAJS-DSAS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans sa séance du 8 février 2021 le conseil Municipal approuvait par sa délibération 21/0069/EFAG, la démarche et les grands principes directeurs de la contractualisation avec l'État d'un programme d'actions, précédé d'un diagnostic territorial, en vue d'améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des réfugiés.

Dans le cadre de cette contractualisation, renouvelée pour une troisième édition lors du Conseil municipal du 18 octobre 2024, la Ville de Marseille a soutenu une cinquantaine de projets associatifs ou portés par le CCAS visant à agir sur l'ensemble des déterminants de l'intégration des personnes réfugiées et primo arrivantes, notamment l'insertion professionnelle, l'accès aux droits et au logement. La Ville a mis en place, dans ce cadre, une instance et des outils d'animation du réseau des acteurs associatifs, en lien étroit avec les services de l'Etat. En 2024, 2765 personnes primo arrivantes dont 906 bénéficiaires de la protection internationale ont bénéficié d'une action financée dans ce cadre.

Afin d'amplifier la dynamique d'intégration des publics visés par ce contrat, il est proposé de le renouveler pour une quatrième édition. Afin de tenir compte des exigences renforcées pour la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle ou d'une carte de résident un axe dédié à l'apprentissage du français et de la citoyenneté est intégré au contrat.

Le contrat se voit revalorisé en 2025 à hauteur de 630 000 Euros grâce à une contribution en hausse de 60 000 Euros de la participation de l'Etat et de 30 000 Euros de la participation de la Ville de Marseille.

Les actions proposées viseront à développer les actions dans les champs suivants :

Accès aux droits et au logement

- renforcer l'accompagnement social des étrangers primo-arrivants et réfugiés en intégrant des référents experts dans les agences du centre communal d'action sociale de Marseille ; cette nouvelle contractualisation porte à trois le nombre de référents accueil et intégration positionnés dans les agences du CCAS.
- lutter contre la fracture numérique des étrangers primo-arrivants en articulation avec le CCAS et les associations spécialistes. Il sera apporté un soutien aux Points d'appui et d'accès aux droits des étrangers (PAADE) présents sur le territoire par le recrutement de conseillers numériques rattachés au CCAS ;
- soutenir l'accompagnement dans l'accès aux droits et au logement par l'intermédiaire d'un appel à projet spécifique vers les associations.

Intégration professionnelle

- construire une stratégie commune avec France travail, la Mission locale et la DDETS pour favoriser l'insertion professionnelle durable en vue d'un lancement d'appel à projet spécifique ;
- développer des actions à vocation d'emploi et lever les freins à l'emploi (soutien à la mobilité, garde d'enfants, FLE).

Apprentissage du français et de la citoyenneté

- soutenir des actions de levée des freins à l'apprentissage de la langue et à l'insertion professionnelle, d'accès à la certification et de rencontre avec la société d'accueil
- faciliter l'accès à des solutions de modes de garde pour les personnes en parcours d'apprentissage

Conséquence de la volonté commune de la Ville et de l'État, d'assurer la continuité des actions engagées dans le cadre du Contrat Territorial et d'Intégration et de diversifier les réponses apportées aux besoins de l'intégration des réfugiés, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement pour l'année 2025 du CTAI, qui déclinera les axes d'intervention détaillés ci-avant.

Un appel à projets a été lancé pour soutenir des projets portés par des associations dans les champs de l'accès aux droits, à l'emploi et de l'apprentissage du français et de la citoyenneté dans le cadre du CTAI pour un total de 350 000 Euros dont 92 000 Euros (quatre vingt douze mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Est approuvée la convention ci-annexée concernant le renouvellement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration pour l'année 2025. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 2 Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre du CTAI pour un montant de 350 000 Euros (trois cent cinquante mille Euros) dont 92 000 Euros (quatre vingt douze mille Euros) pour les associations de notre secteur.

Axe 1 : Accès aux droits et au logement

numéro de dossier	Association	descriptif	arrondissement	montant
12283	CENTRE LGBTQIA+ MARSEILLE	2025 - MARSEILLE : ALL INCLUSIVE - Appel à projet : Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés et Primo Arrivants 2025 - CENTRE LGBTQIA+ MARSEILLE	Tout Marseille	30 000
12263	LE COMEDE COMITE POUR LA SANTE DES EXILES	Permanences juridiques sociales et médicales de soutien aux professionnels pour favoriser l'accès aux droits et aux soins des personnes exilées malades.	Tout Marseille	4 000

Axe 2 : insertion professionnelle

numéro de dossier	Association	descriptif	arrondissement	montant
<u>12304</u>	<u>DUO FOR A JOB</u>	<u>DISPOSITIF DE MENTORAT PROFESSIONNEL</u>	<u>TOUT MARSEILLE</u>	<u>20 000</u>
12267	SINGA MARSEILLE	Incubateur SINGA Marseille : Accompagnement des publics réfugiés et primo-arrivants à l'entrepreneuriat	Tout Marseille	30 000
12295	UNIS-CITE	Intégration socio-professionnelle de jeunes primo arrivants ou BPI sur le territoire via leur mission de service civique	Tout Marseille	8 000

ARTICLE 3 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans l'article 2 et la Ville de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions

ARTICLE 4 Est approuvée la convention ci-annexée, conclue entre le CCAS et la Ville de Marseille, précisant le fléchage de la dotation de fonctionnement du CCAS pour un montant de 230 000 Euros (deux cent trente mille Euros). Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer cette convention.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Abstention Groupe Rassemblement
Marseillais**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**